



AUDIENCE DU 13 NOVEMBRE 2017 - DSDEN DU VAR - INTERSYNDICALE

Fin des emplois aidés. Pérennisation de l'aide administrative et simplification des tâches des directeurs et directrices d'écoles.

L'intersyndicale composée du Snuipp-Fsu, du Se-Unsa, du Sne, de la **CGT Educ'Action**, du Snudi-Fo et de Sud Education a été reçue par M. Millangue (IA-DASEN), Mme Lopez (Secrétaire Générale) et Mme Perrier (Cheffe de la DOS) le lundi 13 novembre de 17h à 18h15.

L'intersyndicale a déposé une **alerte sociale** portant sur la suppression des emplois aidés. Elle a déposé environ 800 signatures de la lettre pétition lancée le 19 octobre. Elle a dit à M. Millangue les inquiétudes et les difficultés des collègues suite à la perte d'un certain nombre d'emplois dans les écoles, emplois indispensables au bon fonctionnement du service public. Elle a dénoncé la brutalité avec laquelle les personnels précaires ont appris la non-reconduction de leur contrat et le fait que la décision du ministère soit intervenue alors que la rentrée avait déjà été organisée dans les écoles. Elle a regretté également auprès de l'IA-DASEN que nos organisations nationales (Snuipp, Se-Unsa, FO, **CGT Educ'Action**) ne soient pas entendues par le Ministre. Elle a réitéré sa demande à court terme de réemployer tous les personnels, de pérenniser ces emplois et à moyen terme de créer un statut pour eux.

Les inquiétudes pointées au niveau local par les collègues sont nombreuses :

- La surcharge de travail pour les directeurs et leurs adjoints, la désorganisation dans les écoles et la dégradation de leurs conditions de travail.
- De nombreux directeurs et directrices, en particulier sur l'agglomération toulonnaise, ont manifesté leur volonté d'abandonner la direction et de reprendre un poste d'adjoint à la rentrée 2018.
- Gestion de l'accueil des élèves et des entrées et sorties des élèves à toute heure.
- Au niveau de la sécurité, certaines écoles sont injoignables pendant toute la durée de la classe.
- Beaucoup d'élèves à besoins particuliers ne sont toujours pas accompagnés alors qu'ils ont une notification MDPH
- Le manque d'AESH : beaucoup d'élèves y ayant droit ne sont pas accompagnés...

L'intersyndicale a demandé à l'IA-DASEN de faire remonter nos revendications et nos inquiétudes auprès du ministère. Elle souhaite également ouvrir un espace de dialogue avec la DSDEN pour pallier la perte des emplois aidés.

Les réponses de la DSDEN

★ **Au sujet des EVS**

M. Millangue a rappelé que la suppression des emplois aidés d'EVS était le résultat d'une décision purement budgétaire et qu'il devait la faire appliquer et ne pas la commenter. Il a dit que ces pertes d'emplois ne concernaient que la moitié des écoles du département : 273 écoles sur les 531 du département.

Il est toutefois enthousiaste à l'idée d'installer un dialogue en vu d'alléger et/ou faciliter les tâches de direction et selon lui, il faudrait aller plus loin que ce qu'avait proposé le dernier groupe de travail sur ce sujet (qui avait abouti à la décision de limiter le nombre de mails envoyés aux écoles!). Il est prêt à étudier toutes les pistes....

L'administration nous a dit également...

Sur le point particulier des entrées et sorties à toute heure pour consulter des spécialistes, l'IA-DASEN a dit qu'il y était opposé. Il a dit également que la régulation de ses entrées et sorties devait seulement se faire par les PAP et PAI (même s'il reconnaît que c'est une surcharge de travail pour les collègues) et que les autres n'avaient pas lieu d'être car les professionnels en libéral, avec leurs propres décisions d'organisation et d'emploi du temps, volaient du temps scolaire et que celui-ci était tout aussi indispensable.

Sur les tâches purement administrative, l'IA a dit sont attachement, au projet de création d'EPEP (Etablissements publics du premier degré) - qui selon lui réglerait une grande partie de la gestion administrative – et, à la création d'un statut particulier pour les directeurs d'école.

*Au passage, cela nous rappelle que les projets d'EPEP et de statut particulier pour les directeurs d'école est dormant mais loin d'être enterré. Certaines des organisations syndicales présentes (dont **la CGT Educ'Action**) ont rappelé leur opposition à ces projets.*

Il semble que la DSDEN ne soit pas favorable au fait d'augmenter les décharges de direction en justifiant qu'elles sont déjà supérieures aux textes dans notre département.

★ Au sujet des AESH en CUI

Concernant les AESH, l'IA-DASEN a affirmé que tous les supports budgétaires seraient reconduits et qu'il avait fait la demande de nouveaux moyens auprès du ministère car le nombre de notifications MDPH a plus que doublé en 3 ans dans le département. Il nous dit qu'une augmentation dans de telles proportions n'était pas prévisible. Tant budgétairement qu'au niveau du recrutement, il a reconnu qu'il n'arrivait pas à faire face à la situation mais, il ne doute pas d'y parvenir.... Pour l'heure, il ne reste pas moins qu'un grand nombre d'enfants ne sont pas accompagnés. L'IA-DASEN est à ce sujet poursuivi au tribunal administratif.

Il a réaffirmé tout l'intérêt de l'inclusion des élèves à besoins particuliers. Il s'est félicité de la CDIation de 20 AESH ces derniers mois.

Les contrats des collègues AESH déjà en poste et qui répondent aux conditions (lesquelles changent souvent) seront renouvelés. Toutefois, ce n'est pas la DSDEN qui notifie les renouvellements mais Pôle Emploi. Un effort particulier sur la formation sera fait par la DSDEN.

L'administration nous a dit également...

Indépendamment du manque de moyens et des difficultés de recrutement, la grande mobilité des élèves à besoins particuliers (proportionnellement très importante dans le département) rend plus difficile l'affectation des AESH qui ont des contrats reliés à un lieu de travail. La gestion des contrats est difficile car un contrat de 20h répond aux besoins de plusieurs élèves (pour des durées variables en fonction des notifications : 4h, 6h, 10h...). En moyenne, sur 20h les AESH sont occupés 18h dans notre département.

Sur notre questionnaire, l'IA-DASEN a dit qu'il était possible d'attribuer l'inflation du nombre de notifications MDPH à des décisions parfois légères et que l'institution doit répondre à des situations qui ne relèvent pas en réalité du champ du handicap. Pour répondre dans l'urgence aux besoins des enfants, il a demandé à la MDPH de classer les notifications de la plus importante à la moins importante. Mais La MDPH a refusé.